



## Commission Régionale Juridique

### POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX Saison 2024/2025

#### REUNION DU 04 JUIN 2025

Présents : MM Bernard COLMANT – Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq  
MM Didier BARDET - Jean Pierre CIESIELSKI - Daniel CHOMETTE - Jean Michel HENON - Daniel SION en visio

Excusé : M Michel CORNIAUX

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : [astreinte@lfhf.fff.fr](mailto:astreinte@lfhf.fff.fr)***

#### CHAMPIONNAT

##### **Rencontre R2 Poule B NEUVILLE FERRAIN FAN – SECLIN FC du 01/06/2025**

Courriel de l'arbitre de la rencontre informant d'un problème de saisie sur la FMI  
NEUVILLE FERRAIN FAN – SECLIN FC score 4 - 1

##### **Rencontre R2 Poule C NOYELLES SOUS LENS US – ECOURT ST QUENTIN JS du 01/06/2025**

Rencontre arrêtée à la 25<sup>ème</sup> minute suite à l'insuffisance de joueurs de l'équipe de ECOURT ST QUENTIN JS

La commission,

Donne match perdu par pénalité à ECOURT ST QUENTIN JS pour en reporter le bénéfice du gain à NOYELLES SOUS LENS US. Score 5 - 0.

Amende de 100 euros à ECOURT ST QUENTIN JS

##### **Rencontre R3 Poule F ST POL SUR TERNOISE US – CAMBRAI AC 2 du 01/06/2025**

Courriel de CAMBRAI AC 2 en date du 30/05/2025 à 14H23 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST POL SUR TERNOISE US

La commission déclare CAMBRAI AC 2 forfait.

ST POL SUR TERNOISE US – CAMBRAI AC 2 score 3 - 0

1er forfait à CAMBRAI AC 2. Amende de 300 euros à CAMBRAI AC 2 (forfait dans les deux dernières journées).

##### **Rencontre U18 R1 ST QUENTIN O – MAUBEUGE US du 01/06/2025**

Courriel de MAUBEUGE US au service d'astreinte en date du 31/05/2025 à 18H58 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST QUENTIN O

La commission déclare MAUBEUGE US forfait.

ST QUENTIN O – MAUBEUGE US score 3 - 0

2ème forfait à MAUBEUGE US. Amende de 300 euros à MAUBEUGE US (forfait dans les deux dernières journées).

##### **Rencontre U18 R2 Poule A PAYS DE SAINT OMER US – NEUVILLE FERRAIN FAN du 01/06/2025**

Absence de l'équipe de NEUVILLE FERRAIN FAN à l'heure du coup d'envoi

La commission,

Considérant que dans le cas d'un retard ou d'une absence d'une équipe, consécutif à un cas de force majeure dûment constaté (accident, panne, etc...), le club concerné doit adresser dans les 24 heures ouvrables toutes les pièces pouvant justifier l'incident à la commission des compétitions qui statuera.

Considérant qu'aucun élément relatif à l'accident du véhicule ne figure au dossier (pas d'intervention d'un garage, aucune information sur le lieu de l'accident),

Considérant après prise de renseignements que l'accident n'a pas eu lieu sur le trajet menant à ST OMER mais au départ de NEUVILLE FERRAIN FAN,

La commission déclare NEUVILLE FERRAIN FAN forfait.

PAYS DE ST OMER US – NEUVILLE FERRAIN FAN score 3 - 0

3ème forfait à FERRAIN NEUVILLE FAN. Amende de 300 euros à NEUVILLE FERRAIN FAN (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U18 R2 Poule B AVION CS – VIMY US du 31/05/2025**

Courriel de VIMY US en date du 31/05/2025 à 10H08 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à AVION CS

La commission déclare VIMY US forfait.

AVION CS – VIMY US score 3 - 0

1er forfait à VIMY US. Amende de 300 euros à VIMY US (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U18 R2 Poule C LONGUEAU ESC – AMIENS PORTUGAIS FCP du 31/05/2025**

Courriel de LONGUEAU ESC au service d'astreinte en date du 30/05/2025 à 22H20 informant qu'il ne pourra pas recevoir AMIENS PORTUGAIS FCP

La commission déclare LONGUEAU ESC forfait.

LONGUEAU ESC – AMIENS PORTUGAIS FCP score 0 - 3

1er forfait à LONGUEAU ESC. Amende de 300 euros à LONGUEAU ESC (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U18 R2 Poule C LIANCOURT CLERMONT – COMPIEGNE AFC du 31/05/2025**

Courriel de COMPIEGNE AFC au service d'astreinte en date du 30/05/2025 à 21H24 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LIANCOURT CLERMONT

La commission déclare COMPIEGNE AFC forfait.

LIANCOURT CLERMONT – COMPIEGNE AFC score 3 - 0

1er forfait à COMPIEGNE AFC. Amende de 300 euros à COMPIEGNE AFC (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U17 R2 Poule A LE PORTEL STADE – LAMBERSART UF du 31/05/2025**

Absence de l'équipe de LAMBERSART UF à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare LAMBERSART UF forfait.

LE PORTEL STADE – LAMBERSART UF score 3 - 0

1er forfait à LAMBERSART UF. Amende de 500 euros à LAMBERSART UF (aucune information 4H avant la rencontre et forfait dans les deux dernières journées).

**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

#### **Rencontre U17 R2 Poule A MARCK EN CALAISIS AS – LYS LEZ LANNOY STELLA du 01/06/2025**

Courriel de LYS LEZ LANNOY STELLA en date du 27/05/2025 à 10H31 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à MARCK EN CALAISIS AS

La commission déclare LYS LEZ LANNOY STELLA forfait.

MARCK EN CALAISIS AS – LYS LEZ LANNOY STELLA score 3 - 0

1er forfait à LYS LEZ LANNOY STELLA. Amende de 300 euros à LYS LEZ LANNOY STELLA (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U17 R2 Poule C SEPTMONTS OC – GOUVIEUX US du 01/06/2025**

Absence de l'équipe de GOUVIEUX US à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare GOUVIEUX US forfait.

SEPTMONTS OC – GOUVIEUX US score 3 - 0

1er forfait à GOUVIEUX US. Amende de 500 euros à GOUVIEUX US (aucune information 4H avant la rencontre et forfait dans les deux dernières journées).

**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

#### **Rencontre U16 R2 Poule A ASCQ US – CALAIS RACING CLUB du 01/06/2025**

Courriel de CALAIS RACING CLUB en date du 30/05/2025 à 13H21 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ASCQ US

La commission déclare CALAIS RACING CLUB forfait.

ASCQ US – CALAIS RACING CLUB score 3 - 0

3ème forfait à CALAIS RACING CLUB. Amende de 300 euros à CALAIS RACING CLUB (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U16 R2 Poule C GUIGNICOURT US – SOISSONS IFC du 31/05/2025**

Courriel de GUIGNICOURT US en date du 31/05/2025 à 06H32 informant qu'il ne pourra pas recevoir SOISSONS IFC

La commission déclare GUIGNICOURT US forfait.

GUIGNICOURT US – SOISSONS IFC score 0 - 3

3ème forfait à GUIGNICOURT US. Amende de 300 euros à GUIGNICOURT US (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U15 R2 Poule A LAMBRES LEZ DOUAI ES – LEERS OS du 31/05/2025**

Courriel de LEERS OS en date du 31/05/2025 à 10H24 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LAMBRES LEZ DOUAI ES

La commission déclare LEERS OS forfait.

LAMBRES LEZ DOUAI ES – LEERS OS score 3 - 0

1er forfait à LEERS OS. Amende de 300 euros à LEERS OS (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre U15 R2 Poule B ST AMAND FC – CHATEAU ETAMPES FC du 31/05/2025**

Courriel de CHATEAU ETAMPES FC au service d'astreinte en date du 30/05/2025 à 18H30 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST AMAND FC

La commission déclare CHATEAU ETAMPES FC forfait.

ST AMAND FC – CHATEAU ETAMPES FC score 3 - 0

1er forfait à CHATEAU ETAMPES FC. Amende de 300 euros à CHATEAU ETAMPES FC (forfait dans les deux dernières journées).

#### **Rencontre Interdistrict féminin Niveau 1 Poule A VERMELLES US – LILLERS FC 2 du 01/06/2025**

Courriel de LILLERS FC 2 au service d'astreinte en date du 31/05/2025 à 09H53 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à VERMELLES US  
La commission déclare LILLERS FC 2 forfait.  
VERMELLES US – LILLERS FC 2 score 3 - 0  
1er forfait à LILLERS FC 2. Amende de 300 euros à LILLERS FC 2 (forfait dans les deux dernières journées).

**Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule A ST MARTIN BOULOGNE – COUDEKERQUE USF du 01/06/2025**

Courriel de COUDEKERQUE USF en date du 29/05/2025 à 20H29 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST MARTIN BOULOGNE  
La commission déclare COUDEKERQUE USF forfait.  
ST MARTIN BOULOGNE – COUDEKERQUE USF score 3 - 0  
2ème forfait à COUDEKERQUE USF. Amende de 300 euros à COUDEKERQUE USF (forfait dans les deux dernières journées).

**Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule B LEZENNES STADE – PHALEMPIN US du 01/06/2025**

Courriel de LEZENNES STADE en date du 28/05/2025 à 16H57 informant qu'il ne pourra pas recevoir PHALEMPIN US  
La commission déclare LEZENNES STADE forfait.  
LEZENNES STADE – PHALEMPIN US score 0 - 3  
2ème forfait à LEZENNES STADE. Amende de 300 euros à LEZENNES STADE (forfait dans les deux dernières journées).

**Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule B NEUVILLE FERRAIN FAN – FRETIN US du 01/06/2025**

Absence de l'équipe de NEUVILLE FERRAIN FAN à l'heure du coup d'envoi  
La commission déclare NEUVILLE FERRAIN FAN forfait.  
NEUVILLE FERRAIN FAN – FRETIN US score 0 – 3  
4<sup>ème</sup> forfait à NEUVILLE FERRAIN FAN. Amende de 500 euros à NEUVILLE FERRAIN FAN (aucune information 4H avant la rencontre et forfait dans les deux dernières journées).  
NEUVILLE FERRAIN FAN est déclaré forfait général. Amende de 300 euros à NEUVILLE FERRAIN FAN  
**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

**Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule D SEBOURG ESTREUX ES – ESCAUTPONT AFC du 01/06/2025**

Absence de l'équipe de ESCAUTPONT AFC à l'heure du coup d'envoi  
La commission déclare ESCAUTPONT AFC forfait.  
SEBOURG ESTREUX ES - ESCAUTPONT AFC score 3 - 0  
1er forfait à ESCAUTPONT AFC. Amende de 500 euros à ESCAUTPONT AFC (aucune information 4H avant la rencontre et forfait dans les deux dernières journées).  
**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

**Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule E BEUVRY US 2 – LA ROUPIE FC du 01/06/2025**

Courriel de LA ROUPIE FC en date du 31/05/2025 à 10H44 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BEUVRY US 2  
La commission déclare LA ROUPIE FC forfait.

BEUVRY US 2 – LA ROUPIE FC score 3 - 0

2ème forfait à LA ROUPIE FC. Amende de 300 euros à LA ROUPIE FC (forfait dans les deux dernières journées).

**Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule F AS ORRY LA CHAPELLE AS – RIBECOURT US du 31/05/2025**

Courriel de RIBECOURT US en date du 31/05/2025 à 09H45 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ORRY LA CHAPELLE AS

La commission déclare RIBECOURT US forfait.

ORRY LA CHAPELLE AS – RIBECOURT US score 3 - 0

1er forfait à RIBECOURT US. Amende de 300 euros à RIBECOURT US (forfait dans les deux dernières journées).

**Rencontre U18 à 11 R2 Poule A GPT FEMININ BCV LAON – LE MESNIL THELLE CSM du 29/05/2025**

Courriel de LE MESNIL THELLE CSM en date du 26/05/2025 à 12H45 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GPT FEMININ BCV LAON

La commission déclare LE MESNIL THELLE CSM forfait.

GPT FEMININ BCV LAON – LE MESNIL THELLE CSM score 3 - 0

3ème forfait à LE MESNIL THELLE CSM. Amende de 200 euros à LE MESNIL THELLE CSM.

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule A LE MESNIL THELLE CSM - CHEVRIERES GRANDFRESNOY US du 31/05/2025**

Courriel de CHEVRIERES GRANDFRESNOY US en date du 31/05/2025 à 09H34 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LE MESNIL THELLE CSM

La commission déclare CHEVRIERES GRANDFRESNOY US forfait.

LE MESNIL THELLE CSM - CHEVRIERES GRANDFRESNOY US score 3 - 0.

4<sup>ème</sup> forfait à CHEVRIERES GRANDFRESNOY US. Amende de 250 euros à CHEVRIERES GRANDFRESNOY US

CHEVRIERES GRANDFRESNOY US est déclaré forfait général. Amende de 300 euros à CHEVRIERES GRANDFRESNOY US

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule A BEAUVAIS OISE AS – ENT NOGENT LAIGNEVILLE du 31/05/2025**

Courriel de ENT NOGENT LAIGNEVILLE en date du 30/05/2025 à 10H40 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BEAUVAIS OISE AS

La commission déclare ENT NOGENT LAIGNEVILLE forfait.

BEAUVAIS OISE AS – ENT NOGENT LAIGNEVILLE score 3 - 0.

1er forfait à ENT NOGENT LAIGNEVILLE. Amende de 100 euros à ENT NOGENT LAIGNEVILLE

Daniel CHOMETTE n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule B PONT STE MAXENCE US 2 – LILLERS FC du 31/05/2025**

Courriel de PONT STE MAXENCE US 2 en date du 30/05/2025 à 16H13 informant qu'il ne pourra pas recevoir LILLERS FC

La commission déclare PONT STE MAXENCE US 2 forfait.

PONT STE MAXENCE US 2 – LILLERS FC score 0 - 3.

2ème forfait à PONT STE MAXENCE US 2. Amende de 150 euros à PONT STE MAXENCE US 2

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule D STEENVOORDE AS – LEERS OS du 25/05/2025**

### **Annule et remplace les décisions prises (sportive et financière) sur le PV de la commission du 28/05/2025**

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant le courriel de LEERS OS en date du 02/05/2025 à 16H28 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à STEENVOORDE AS le 03/05/2025,

Considérant que le club de LEERS OS ne pouvait pas ignorer que le forfait au match aller l'oblige à effectuer le déplacement au match retour, article 5 de l'annexe 8 du RP de la LFHF,

La commission déclare LEERS OS forfait.

STEENVOORDE AS – LEERS OS score 3 - 0.

3ème forfait à LEERS OS. Amende de 200 euros à LEERS OS

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule D ERQUINGHEM CS 2 – LINSELLES FC du 27/04/2025**

Annulation de l'amende de 100 euros pour non-utilisation de la FMI à ERQUINGHEM CS (PV du 28/05/2025).

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule C SECLIN FC – LAMBERSART UF du 29/05/2025**

Courriel de SECLIN FC en date du 28/05/2025 à 17H04 informant qu'il ne pourra pas recevoir LAMBERSART UF

La commission déclare SECLIN FC forfait.

SECLIN FC – LAMBERSART UF score 0 - 3.

2ème forfait à SECLIN FC. Amende de 150 euros à SECLIN FC

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule C LAMBERSART UF – ERQUINGHEM CS du 31/05/2025**

Rencontre arrêtée à la 63<sup>ème</sup> minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule D HAZEBROUCK SC - LEERS OS du 31/05/2025**

Absence de l'équipe de LEERS OS à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare LEERS OS forfait.

HAZEBROUCK SC - LEERS OS score 3 - 0

3ème forfait à LEERS OS. Amende de 400 euros à LEERS OS (aucune information 4H avant la rencontre).

**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule D ST POL SUR MER USCC – MARQUETTE US du 31/05/2025**

Courriel de ST POL SUR MER USCC en date du 28/05/2025 à 09H20 informant qu'il ne pourra pas recevoir MARQUETTE US

La commission déclare ST POL SUR MER USCC forfait.

ST POL SUR MER USCC – MARQUETTE US score 0 - 3.

2ème forfait à ST POL SUR MER USCC. Amende de 150 euros à ST POL SUR MER USCC

### **Rencontre U15F à 11 R2 Poule B CHEVRIERES GRANDFRESNOY US – SENLIS USM du 31/05/2025**

Courriel de SENLIS USM en date du 30/05/2025 à 12H23 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHEVRIERES GRANDFRESNOY US

La commission déclare SENLIS USM forfait.

CHEVRIERES GRANDFRESNOY US – SENLIS USM score 3 - 0.

3<sup>ème</sup> forfait à SENLIS USM. Amende de 300 euros à SENLIS USM (forfait dans les deux dernières journées).

**Rencontre U15F à 11 R2 Poule E STEENVOORDE AS – BERGUES RC du 31/05/2025**

Rencontre arrêtée à la 65<sup>ème</sup> minute suite à l'insuffisance de joueuses pour l'équipe de BERGUES RC.

La commission,

Donne match perdu par pénalité à BERGUES RC pour en reporter le bénéfice du gain à STEENVOORDE AS. Score 8 - 0.

Amende de 100 euros à BERGUES RC

**Rencontre U15F à 11 R2 Poule E ENT VERMELLES NOEUX - ST POL SUR MER USCC du 31/05/2025**

Courriel de ST POL SUR MER USCC en date du 30/05/2025 à 10H37 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ENT VERMELLES NOEUX

La commission déclare ST POL SUR MER USCC forfait.

ENT VERMELLES NOEUX - ST POL SUR MER USCC score 3 - 0.

1er forfait à ST POL SUR MER USCC. Amende de 300 euros à ST POL SUR MER USCC (forfait dans les deux dernières journées).

**Rencontre U15F à 11 R2 Poule F MARCQ EN BAROEUL O - LYS LEZ LANNOY STELLA du 31/05/2025**

Absence de LYS LEZ LANNOY STELLA à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare LYS LEZ LANNOY STELLA forfait.

MARCQ EN BAROEUL O - LYS LEZ LANNOY STELLA score 3 - 0

3<sup>ème</sup> forfait à LYS LEZ LANNOY STELLA. Amende de 700 euros à LYS LEZ LANNOY STELLA (aucune information 4H avant la rencontre et forfait dans les deux dernières journées).

**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

**Rencontre R1 futsal AMIENS FUTSAL MARIVAUX – BARLIN FUTSAL du 03/05/2025**

La commission

Considérant que le joueur MAKASSELA EWHAKOU Herdy, licence n° 2547161988, de AMIENS FUTSAL MARIVAUX a été sanctionné par la commission régionale de discipline, réunie le 19/04/2025, d'un match de suspension à compter du 22/04/2025 pour cumul d'avertissements. Sanction publiée le 22/04/2025.

Considérant qu'il est constaté qu'entre le 22/04/2025, date d'effet de la suspension du joueur MAKASSELA EWHAKOU Herdy, et le 03/05/2025, date de la rencontre en rubrique, l'équipe de AMIENS FUTSAL MARIVAUX évoluant en Ligue, n'a disputé aucune rencontre officielle,

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe sur la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

En complément à l'article 226 des RG de la FFF, pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récurrence d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale et/ou nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition nationale, régionale et/ou de district disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional. Article 144 du RP de la LFHF.

**Considérant que pour les rencontres de district, ne sont pris en compte que celles jouées le week-**

*end (samedi ou dimanche) et les jours fériés.*

**Considérant que pour les rencontres disputées en semaine (du lundi au vendredi), une demande de prise en compte de la rencontre sera faite auprès de La Ligue pour avis de la Commission des Compétitions.**

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur MAKASSELA EWHAKOU Herdy, licence n° 2547161988 ne pouvait ni participer à la rencontre citée en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à AMIENS FUTSAL MARIVAUX pour en reporter le bénéfice du gain à BARLIN FUTSAL. Score 0 - 9.

Inflige au joueur MAKASSELA EWHAKOU Herdy, licence n° 2547161988, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du mardi 10/06/2025 à 00h00, Amende de 100 euros à AMIENS FUTSAL MARIVAUX.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France **dans un délai de 2 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le secrétaire de séance  
Michel VANNESTE

Le président  
Bernard COLMANT

